

Dossier de cadrage
PRÉSENTATION & CONDITIONS GÉNÉRALES

PRÉSENTATION LIMINAIRE

Portée par la COMUE Languedoc-Roussillon Universités, la Maison des Sciences de l'Homme Sud – « Sciences Unies pour un autre Développement » – est actuellement un Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) en cours d'évolution vers une **Fédération de Recherche** (1er janvier 2017). Créée par l'association volontaire des universités, grandes écoles et organismes de recherche présents sur le site afin de mettre en valeur et en synergie la diversité et la richesse du vivier scientifique régional, elle est également membre du **GIS Réseau national de MSH**.

La MSH Sud défend **une conception inclusive des sciences humaines et sociales (SHS)** : à ce titre, toutes les sciences dont les applications produisent des effets sur l'Homme, les sociétés et leur environnement, font partie de son périmètre d'intervention.

Pour ce faire, elle propose de mettre en synergie tous les explorateurs d'autres modes de développement présents sur son site, dans une vision résolument inclusive des ressources nécessaires au développement des sociétés – depuis les ressources naturelles jusqu'aux ressources patrimoniales et immatérielles –, au travers de quatre axes de travail étroitement interconnectés :

- Les ressources : approches globales et systémiques
- Gouvernances & politiques publiques innovantes
- Quelles alternatives économiques et sociales ?
- Paradigmes contemporains de la recherche et de l'action scientifiques

Pour son démarrage, en 2016, la MSH Sud lance un **appel à projets (AAP)** ouvert à toute problématique entrant en résonance avec ses axes thématiques (cf. dossier « Orientations scientifiques »).

Cet appel à projets est associé à un **appel à participation au projet NumeRev** (cf. dossier « Appel à manifestation d'intérêt pour le projet de Portail de revues numérique enrichi NumeRev »).

CONDITIONS GÉNÉRALES

L'AAP de la MSH Sud concerne **toutes les disciplines** et est destiné à **faire émerger des recherches exploratoires et transversales à fort potentiel innovant et structurant**.

Les projets soumis peuvent correspondre à **deux types** de soutien :

- soutien à une **opération ou manifestation ponctuelle** : « les coups de pouce de la MSH Sud »,
- soutien à **programmes de recherche** : équipes-projets et plateformes technico-méthodologiques.

1. Les coups de pouce de la MSH Sud

La MSH Sud peut soutenir, au fil de l'eau, certaines **opérations ou manifestations ponctuelles** pour lesquelles son appui a été sollicité, en fonction de leur cohérence avec sa politique scientifique : co-organisation et/ou accueil de colloques ; captation audiovisuelle ; demande de partenariat ; accueil de réunions préparatoires à la constitution de réseaux thématiques transversaux ; mobilité doctorante ; actions relevant des sciences participatives ; manifestations de vulgarisation ; rencontres entre chercheurs et mondes socio-économiques (collectivités, associations, entreprises) ; soutien à une publication pluridisciplinaire ; accueil d'un chercheur étranger dans le cadre d'un projet mêlant plusieurs disciplines.

Les demandes de soutien peuvent être adressées **tout au long de l'année** à : julien.mary@msh-m.org

Les demandes seront examinées par un **Conseil de site** composé du/de la président(e) de la COMUE Languedoc-Roussillon Universités, du/de la directeur/trice du Collège doctoral et du/de la directeur/trice de la MSH Sud, ou de leurs représentants, qui sélectionnera les projets éligibles à un soutien financier et/ou technique de la MSH Sud. Les soutiens accordés ici n'excéderont pas **500 € par projet**.

2. Soutien à programmes de recherche interdisciplinaires

Les projets soumis ici doivent correspondre à l'un des **deux formats suivants** :

- soutien à programmes autour d'**équipes-projets** : co-financement d'enquêtes de terrain ; co-organisation de manifestations scientifiques (séminaires, colloques) ; étude de faisabilité du projet ; construction d'une architecture d'équipe interdisciplinaire et d'un réseau de chercheurs ; structuration de notions opératoires et d'un protocole de recherche communs ; rédaction collective d'un projet plus large (type Labex, PEPS, ANR, ERC, etc.) ; amorçage de la recherche.

- hébergement d'une **plateforme technico-méthologique de recherche** : développement, sur le site de la MSH, d'un projet de plateforme technique d'assistance à la recherche nécessitant un espace, du matériel et un personnel dédiés, dans une double perspective de recherche innovante entrant en résonance avec les orientations scientifiques de la MSH Sud et de mutualisation des moyens.

La **sélection** des projets se fera **après évaluation par le Conseil scientifique (CS)** de la MSH Sud et **validation de son Comité de pilotage (COFIL)**. Le cas échéant, il pourra être fait appel à l'avis d'« **experts** » extérieurs afin d'éclairer les choix du Conseil scientifique.

A noter : préalablement au dépôt de projet, les porteurs peuvent s'adresser à l'équipe de la MSH Sud, chargée de les accompagner dans le processus de mise en forme du dossier de candidature : structuration thématique et organisationnelle ; mise en relation avec d'autres chercheurs, dans d'autres disciplines (le cas échéant, proposition d'association avec d'autres projets candidats) ; recherche de partenariats scientifiques, financiers ou logistiques ; conseils en termes d'approche globale et intégrée de la transmission et de la valorisation attendues.

Adresses de contact : julien.mary@msh-m.org

MODALITÉS DE DÉPÔT ET DE SOUTIEN

MODALITÉS DE DÉPÔT

Les porteurs de projets ne sont autorisés à soumettre qu'**un seul projet par appel**.

Le **dossier de candidature** (cf. dossier : « Dossier de candidature ») devra comporter les cinq documents suivants :

1. Une **fiche signalétique des chercheurs-porteurs** (nom, prénom, grade, discipline, laboratoire et institution de rattachement)
2. Une **présentation du projet** : état du champ scientifique concerné, intérêt du projet et caractère novateur
3. Une **présentation des partenaires** impliqués
4. Un **budget** (précisant notamment les montants sollicités ou acquis auprès d'autres bailleurs) et un **calendrier prévisionnels**
5. Une **lettre d'engagement** par laboratoire impliqué financièrement dans le projet.

L'ensemble du dossier de dépôt ne devra pas excéder **cinq pages** – hors lettre(s) d'engagement – et devra être transmis à la MSH Sud par voie électronique, sous l'objet « Réponse à l'appel à projets 2016-2017 MSH Sud » à : julien.mary@msh-m.org

Calendrier :

Date limite de candidature : **20 octobre 2016**

Évaluation du Conseil scientifique et validation par le COPIL : **novembre 2016**

Annonce des projets sélectionnés et réunion d'information avant démarrage : **courant décembre 2016**

Début effectif des programmes : **1^{er} janvier 2017**

MODALITÉS DE SOUTIEN

Les modalités du soutien accordé au terme de la sélection dépendent du format de l'action pour laquelle un soutien de la MSH Sud est demandé :

« Les coups de pouce de la MSH Sud »

La MSH Sud peut **participer financièrement**, à hauteur de 500 € maximum, à telle ou telle manifestation ponctuelle entrant particulièrement en résonance avec ses orientations scientifiques (colloques ou séminaires, accueil de réunions préparatoires à la construction de réseaux transversaux, colloques jeunes chercheurs, mobilité doctorante, actions de sciences participatives, de vulgarisation ou de valorisation).

Cette aide ponctuelle peut aussi prendre la forme d'une mise à disposition d'**espaces d'accueil** (salles de séminaire ou de colloque) ou de **services de soutien logistique** : captation audiovisuelle, communication, diffusion et valorisation.

« **Soutien à programmes de recherche interdisciplinaires** »

Soutien à programmes autour d'équipes-projets

Dans les limites du budget alloué par les membres du COPIL, notre MSH labellisera un certain nombre de **projets d'une durée d'un à deux ans** (l'octroi effectif d'une deuxième année étant soumis à évaluation du CS), **éventuellement reconductibles après évaluation du Conseil scientifique**.

Ces projets seront financés annuellement (pour 2017, à hauteur de **3 000 à 15 000 €** par programme), ces sommes devant être **complétées par d'autres financements** (participation des laboratoires, autres bailleurs).

La dotation MSH peut contribuer à **tous les postes du budget prévisionnel** du programme de recherche, à **l'exclusion des salaires** (exception faite des vacances et gratifications de stagiaires)¹ :

- organisation d'évènements scientifiques,
- transport et hébergement de chercheurs invités,
- missions et enquêtes de terrain,
- documentation,
- captation audiovisuelle.
-

NB : les **frais de restauration** pris en charge **ne peuvent excéder 30 %** de la dotation MSH.

Les équipes-projets bénéficient en outre :

- d'une **reconnaissance** de fait par les établissements partenaires de la MSH et bailleurs de fonds de la recherche,
- de l'**octroi temporaire d'espaces de travail** (bureaux partagés, plateaux, salles de séminaire et de colloque),
- et d'un **accès aux différents services de soutien logistique de la MSH Sud** : accueil des chercheurs et hébergement de leurs manifestations (colloques, séminaires, etc.) ; prestations audiovisuelles (captation, montage et diffusion) ; soutien informatique (interface avec les TGIR en SHS Huma-Num et PROGEDO) ; accès privilégié aux plateformes hébergées par la MSH ; promotion et diffusion des productions de la recherche ; assistance au montage de partenariats et à la valorisation des résultats issus de ces recherches.

¹ Si le projet nécessite le recrutement d'un personnel en CDD, celui-ci devra être employé sur les crédits des partenaires.

Hébergement d'une plateforme technico-méthologique de recherche

La MSH Sud propose l'hébergement de **plateformes technico-méthologiques de recherche**. Les projets de création de plateformes sélectionnés feront l'objet d'un contrat d'une durée de **quatre ans**, éventuellement **renouvelable** après évaluation du Conseil scientifique.

Les dépenses relatives aux aménagements, à l'équipement et aux personnels seront, en règle générale, à la charge des porteurs du projet. Dans certains cas (croisement de la plateforme avec la stratégie propre de la MSH, valeur structurante pour la politique d'interdisciplinarité du site, équipement ou personnels dont les compétences intéresseraient plusieurs secteurs d'activité de la MSH...), elles pourront cependant faire l'objet d'un dispositif mutualisé associant la MSH et ses partenaires.

NB : Très important : les porteurs de plateformes auront un accès privilégié à ces dernières, qui demeureront cependant **ouvertes à l'ensemble des chercheurs du site**, ce dans un objectif de mutualisation des moyens, au service de toutes les problématiques de recherche des chercheurs du site. Le cas échéant, un planning de réservation des plateformes pourra être édicté, en collaboration avec les porteurs, et publié en ligne.

L'ensemble de ces dispositions fera l'objet d'**une convention spécifique** entre les porteurs des plateformes et la MSH Sud.

ENGAGEMENT DES PORTEURS

Quel que soit le format de l'action pour laquelle un soutien de la MSH Sud est accordé, les porteurs s'engagent à :

- respecter le présent **cahier des charges**, de même que les conventions et **chartes d'utilisation** régissant les services, plateformes et équipements mis à leur disposition,
- **citer la MSH Sud, la nouvelle Région et Montpellier Méditerranée Métropole** sur tous les supports de communication et toutes les publications réalisées dans le cadre de l'action soutenue, notamment par l'apposition de leurs trois logos respectifs,
- utiliser dans la mesure du possible des « **logiciels libres** »,
- dans le cas de **projets incubés à la MSH Sud**, la **privilégier comme instance de montage** pour les dépôts ultérieurs (ANR, H2020...).

CRITÈRES D'APPRÉCIATION ET DE SÉLECTION

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉS

Cinq critères conditionnent l'éligibilité des projets, tous formats confondus :

- Résonnance avec la mission de la MSH Sud*
Le projet doit **s'inscrire dans l'un des axes au moins de la MSH Sud** (cf. dossier « Orientations scientifiques »).
- Qualité scientifique et caractère novateur*
Le projet doit **mettre en valeur la qualité scientifique et le caractère novateur de la recherche ou de l'interface de recherche (plateforme)**.
- Interdisciplinarité*
Le projet doit avoir une **dimension intrinsèquement interdisciplinaire et associer au moins une discipline SHS**.
- Caractère structurant, pour le site et au-delà*
Le projet doit être porté par **au moins deux chercheurs du site** Languedoc-Roussillon relevant d'**au moins deux laboratoires et/ou disciplines différents**. Les porteurs sont encouragés à réunir **plusieurs partenaires régionaux** (Languedoc-Roussillon et Grande région), associés à des **chercheurs extérieurs** (en lien par exemple avec d'autres MSH), dont étrangers.
- Crédibilité du montage budgétaire, incluant la participation financière des laboratoires*
La crédibilité du montage budgétaire et du calendrier envisagés doit être assurée par un budget prévisionnel et un échéancier détaillés. La **participation financière des laboratoires** concernés par le projet devra s'élever à 25 % minimum de l'enveloppe demandée.

NB : **Très important** : une **attention toute particulière** sera accordée aux projets développant :

- Une conception du **dialogue interdisciplinaire comme partie intégrante de la recherche** (réflexions méthodologiques et théoriques, protocoles collectifs, construction de notions opératoires communes, etc.) et/ou une **vision élargie de l'interdisciplinarité** (entre SHS et autres sciences).
- Une **dimension internationale** (tout particulièrement en interaction avec **les Suds**)

- ☑ Une **participation active à la construction de la dynamique collective et structurante de la MSH Sud** : séminaires pratiques et réflexifs, symposiums, actions de formation, sciences participatives, etc.
- ☑ Une **recherche mobilisable dans l'action** et/ou **co-construite** avec des **partenaires extérieurs au monde de la recherche** (recherche participative), à tout le moins transmissible, dans une approche globale et intégrée de la valorisation et de la vulgarisation
- ☑ **L'implication des jeunes chercheurs** (co-portage du projet avec un doctorant et/ou post-doctorant, etc.)

CRITÈRES D'ÉVALUATION (ÉTAPE, RECONDUCTION ET BILAN)

Bilan d'étape

A mi-parcours :

- les porteurs d'**équipes-projets** (projets d'une durée initiale demandée de deux ans) seront auditionnés, et leurs programmes évalués, par le **Conseil scientifique** sur les mêmes critères que ceux définis au paragraphe « Conditions d'éligibilité ».

Le Conseil scientifique proposera, ou non, la reconduction éventuelle de l'équipe-projet.

Sur la base de ces évaluations, le Comité de Pilotage (COFIL) rassemblant tous les partenaires de la Fédération de Recherche décidera en dernier ressort des suites à donner.

- les porteurs de **plateformes** seront quant à eux auditionnés par le **Conseil de site*** représentant la communauté scientifique du site au service de laquelle ces plateformes sont développées. **Ce Conseil pourra formuler des recommandations** aux porteurs. En cas de hiatus trop important entre les objectifs définis dans le dossier de dépôt initial et le degré de réalisation concrète du projet, **le Conseil de site pourra saisir le Conseil scientifique de la MSH.**

Sur la base de son avis, le Comité de Pilotage (COFIL) décidera en dernier ressort des suites à donner.

* *Le conseil de site est composé du/de la président(e) de la COMUE LRU, du/de la directeur/trice du Collège doctoral et du/de la directeur/trice de la MSH Sud (ou de leurs délégués).*

Bilan final

En fin de contrat, les porteurs d'équipes-projets et de plateformes devront adresser à la MSH Sud et à son Conseil scientifique, **au plus tard un mois avant la date d'échéance**, un **rapport-bilan (comptable et scientifique)**. Ce dernier devra mentionner clairement :

- un état des partenaires effectivement impliqués et du réseau ainsi constitué (en insistant sur l'apport du périmètre de l'équipe ainsi constituée : coopération internationale, interdisciplinarité, etc.),
- un état des sources, des matériels et méthodologies mobilisés,
- un résumé du travail accompli (bilan scientifique),
- les modalités envisagées pour l'accès et la pérennisation des données produites ou à produire (notamment : Huma-Num et PROGEDO),
- la liste des publications réalisées, communications et autres manifestations liées au programme ou à la plateforme,
- une note sur les perspectives ouvertes par les résultats obtenus : angle problématique et objectifs affinés ; élargissement du réseau de chercheurs ; réponse/s à des appels à projets nationaux ou européens ; nouvelle définition de l'impact scientifique, social, culturel et/ou économique.

Bilan de reconduction

En cas de demande de reconduction, outre le « rapport-bilan » de fin de programme, les porteurs devront présenter **une note détaillée précisant les objectifs attendus**.

Sur la base de ce « rapport-bilan » et de cette note, le **Conseil scientifique** de la MSH Sud :

- rédigera **une note d'évaluation finale destinée aux porteurs***,
- proposera au COPIL **la reconduction, ou non**, de l'équipe-projet ou de la plateforme pour un nouveau contrat.

** Afin de maximiser les chances de réussite aux appels à projet nationaux et internationaux des programmes soutenus par la MSH, les critères de cette note d'évaluation finale seront pour partie calqués sur les critères de sélection des projets ANR ou H2020, à savoir :*

- *le degré de maturation scientifique effective du projet par rapport au pré-projet initial (confirmation de la qualité scientifique et de l'originalité de la recherche, pertinence des objectifs revus et clarté des résultats attendus),*
- *le degré d'ambition du projet et une vision affinée de son potentiel réel d'innovation,*
- *la crédibilité de l'approche et de la méthodologie proposées,*
- *la qualité du consortium interinstitutionnel, interdisciplinaire et international constitué (avec appréciation des mesures de coordination),*
- *la faisabilité du projet (réalisme du plan de travail et du calendrier, articulation des différentes tâches, prise en compte des risques, adéquation des moyens humains et financiers demandés au programme de travail),*
- *l'impact socioéconomique du projet,*

Appel à projets (AAP) 2016-2017

- *le cas échéant, les mesures envisagées en termes d'archivage et de diffusion des résultats, corpus et bases de données (notamment, grâce aux TGIR Huma-Num et PROGEDO).*

NB : **Très important** : la **note d'évaluation finale** réalisée **pourra être communiquée** en appui, **comme label**, aux réponses à appels à projet (ANR, H2020...), à l'université ou l'organisme de recherche de tutelle (création d'une nouvelle équipe...), à des bailleurs de fonds extérieurs (fondations, entreprises, métropoles, Région, ...), etc.

ORIENTATIONS SCIENTIFIQUES

Les projets déposés doivent s'inscrire dans **au moins l'un des axes** de la MSH Sud, tels que validés par son COPIL du 1^{er} février 2016. **Plusieurs de ces axes peuvent être concernés** par le projet :

- **Axe 1 : Les ressources : approches globales et systémiques**

L'approche privilégiée est ici **globale et systémique**.

Globale, car elle questionne la définition même de « ressource », depuis les ressources « naturelles » jusqu'aux ressources « culturelles », toutes entendues comme nécessaires au développement des sociétés. *Globale*, car sa focale est placée au croisement des différents points de vue disciplinaires et sous-disciplinaires (agronomes et historiens vis-à-vis de l'exploitation des ressources agricoles, par exemple). *Globale* enfin, car elle invite à (re)considérer ces savoirs constitués au fil des siècles sur l'environnement – au sens large de contexte socio-écosystémique –, ses aléas (qui peuvent également être ressources), la détermination de ressources nécessaires au développement des sociétés... : des savoirs parfois difficilement repérables (transmis par la littérature, les arts...) ou accessibles (véhiculés oralement, dans des langues non européennes...), qui se sont perdus (savoirs antiques, médiévaux...) ou ont été longtemps négligés (savoirs considérés comme « non scientifiques », savoirs « indigènes », juridiques, techniques, administratifs...), des savoirs dont la (re)découverte nécessitent les éclairages de toutes les sciences.

Systémique, car elle considère l'ensemble de la séquence partant de l'observation d'un ou plusieurs éléments à l'opération complexe consistant à l'instaurer en « ressource », et inversement, depuis l'exploitation de fait à l'observation analytique du système complexe présidant à la production de ressources pour l'Homme en société. *Systémique*, car elle cible également les interactions existant *de facto* entre les différents objets et ressources observés (ressources en eau et agriculture, biodiversité et santé, patrimoine et vivre-ensemble, etc.). *Systémique*, car elle invite, sur le temps long, à appréhender les différents usages et perceptions que les sociétés ont eues et ont de leur socio-écosystème et de ses ressources, tout particulièrement dans ce qu'ils affectent leurs organisations politiques, économiques et sociales, leurs territoires, leurs administrations, leurs échanges, leurs relations internationales, leurs cultures, leurs patrimoines et leur qualité de vie.

Liées, ces perspectives permettent de contextualiser nos conceptions, politiques et usages contemporains des « ressources » ; au-delà, elles incitent à réinterroger les notions mêmes de risque et de vulnérabilité.

- **Axe 2 : Gouvernances & politiques publiques innovantes**

La globalisation des marchés, le numérique et le dynamisme de l'offre technologique, l'action de plus en plus sensible des sociétés civiles, les nouveaux modes de consommation, l'apparition de nouveaux acteurs, la multiplication des normes à maîtriser et des

connaissances à articuler..., font que les politiques publiques, par trop segmentées spatialement, sectoriellement et thématiquement, ne parviennent pas toujours à proposer des solutions adaptées, qu'il s'agisse de la dynamique toujours plus mouvante des contextes locaux ou des changements globaux, eux-mêmes de plus en plus imbriqués.

La focale est ici placée à l'articulation des **jeux d'échelles, d'acteurs et de normes** encadrant, aujourd'hui et sur le **temps long**, localement et dans **tous les espaces**, les gouvernances et politiques publiques **quel qu'en soit le domaine**: de l'agriculture aux politiques patrimoniales, en passant par la gestion de l'eau, la santé, etc. Précisément, les porteurs de projets sont ici appelés à réfléchir, dans tous les espaces et sur le temps long, dans ce **jeu d'échelles** toujours plus complexe, allant du micro (l'individu, la famille) au meso (« anciens » et « nouveaux » territoires, comme l'intercommunalité...) et au macro, ce jusqu'aux tentatives de gouvernances globalisées (avec leurs dispositifs de régulation internationale...). Ces jeux d'échelle sont aussi des **jeux d'acteurs**, portant un champ social complexe et dynamique où se joue une multitude d'interactions entre acteurs de terrain différents (citoyens, décideurs, élus, firmes, associations...), doués d'une certaine marge d'autonomie, et **normes** locales, nationales et internationales, publiques et privées, souvent empilées et parfois mêmes contradictoires, impliquant souvent des conflits d'acteurs ou de politiques, voire des résultats à l'opposé des effets attendus.

La MSH Sud examinera ici avec une attention toute particulière les projets impliquant une **meilleure mobilisation du potentiel de la recherche publique par les acteurs de la gouvernance** (recherche participative, conseil, expertise), et/ou **renforçant plus largement la structuration de la recherche idoine par l'apport de l'approche interdisciplinaire** (par exemple, apport du droit ou des sciences politiques dans le domaine de la gestion durable et équitable des ressources naturelles ; apport du temps long pour comprendre les modes de participation sociale et les dynamiques environnementales liés aux processus de production territoriale, notamment dans leur dynamique de centralisation / décentralisation ; apport de l'approche transversale dans le développement dialogique des Suds et des Nord ; etc.).

- **Axe 3 : Quelles alternatives économiques et sociales ?**

Les crises et les changements globaux qui nous entourent (changement climatique ; globalisation économique, sociale et politique ; érosion de la biodiversité ; crises économiques et financières ; révolution mondiale du numérique...) reposent sur **un corpus de constats et d'injonctions souvent très similaires** (raréfaction de la ressource, rigueur et sobriété de gestion, mutualisation et diversification des moyens, équité de l'effort et de la répartition, objectif du (bien)-vivre ensemble...), et ce quel qu'en soit le champ d'observation et d'application (environnement, macro- et micro-économie, administration publique, recherche, innovation sociale...) ; ainsi compris, ils invitent à **innover à la frontière entre ressources naturelles, ressources financières et ressources humaines**.

L'objectif est ici notamment de créer les conditions de possibilité d'**approches à la fois plus globales et mieux adaptées aux grands enjeux sociétaux**, envisageant des sociétés et écosystèmes intelligemment inclusifs par l'élaboration de modèles de développement plus durables et équitables : économie sociale et solidaire, transition agroécologique, commerce équitable, économie de la contribution, énergies renouvelables, démocratie alimentaire, réinvention des Lumières, économie verte et circulaire, approches écosystémiques de la mer et de ses ressources, alter-management, technologies culturelles, interventions non

médicamenteuses, consommation citoyenne, décroissance... Ce faisant, il s'agit tout particulièrement de favoriser les synergies entre les démarches de **recherche-action participative** qui, en réponse aux changements globaux, pensent leur cadre de recherche au profit des environnements et sociétés dans lesquels et avec lesquels ces chercheurs travaillent.

Les crises pesant sur monde actuel et les défis de l'innovation environnementale, économique et sociale recouvrent des idées et des pratiques qui ne sont pour autant pas sans histoire. Aussi les porteurs de projets sont-ils encouragés à considérer le **temps long**, intégrant notamment une approche archéologique et sociohistorique des stratégies d'innovation des sociétés confrontées aux évolutions liées de leurs milieux (augmentation des pressions anthropiques, épuisement de certaines ressources, modification du paysage...) et de leurs systèmes économiques, politiques et socioculturels (industrialisation de la production, proto-mondialisation commerciale, explosion démographique, définition de frontières inclusives et exclusives, problématiques impériales, massification des sociétés et de l'information, évolution des systèmes de pensée et de savoir...).

- **Axe 4 : Paradigmes contemporains de la recherche et de l'action scientifiques**

Depuis la conception d'un projet de recherche jusqu'aux modes d'administration et aux critères d'évaluation des résultats, c'est toute la recherche qui semble aujourd'hui bouleversée par l'apparition de « **nouveaux** » **paradigmes**, s'incarnant dans quelques mots dont l'usage – à tout le moins – paraît désormais incontournable : interdisciplinarité, valorisation, recherche-action participative, transferts, numérique, innovation... Au-delà, ce sont des **lignes de partage et de controverse anciennes, organisant le champ scientifique**, qui s'en retrouvent ravivées et réaménagées dans un jeu dichotomique souvent très réducteur : qualitatif / quantitatif ; recherche fondamentale / appliquée ; observation / expérience / modélisation ; éléments structurels / contextuels ; temps court / temps long ; individu / société ; etc.

Derrière les mots, **les enjeux** sont cependant d'importance. Sont ainsi encouragés ici les projets ayant une **forte dimension épistémologique, réflexive et prospective**, et croisant de ce point de vue les approches disciplinaires (construction théorique et pratique de l'usage des nouveaux outils de la recherche, théorisation plus globale des paradigmes contemporains de la recherche et de l'action scientifique...).

La MSH Sud examinera ici avec une attention toute particulière les projets s'inscrivant dans les directions suivantes, cependant non exclusives :

- *Les défis de l'interdisciplinarité* : parfois perçue comme un instrument de déchéance des disciplines, l'« interdisciplinarité » peut-être au contraire vue comme l'un des principaux lieux, aujourd'hui, de l'innovation disciplinaire (outil de démarcation des disciplines, de renouvellement de leurs méthodologies, et d'extension de leurs domaines de juridiction à de nouveaux objets). Les équipes-projets sont ici encouragées à travailler à l'**articulation entre disciplines, interdisciplinarité** (de la pluri- à la trans-disciplinarité et d'une interdisciplinarité de « proximité » à une interdisciplinarité « élargie »), **et nouvelles formes de disciplinarité**, autour d'objets transversaux comme, par exemple, le champ des *studies*, les (nouvelles) disciplines nées d'une hybridation disciplinaire forte, etc., ou d'enquêtes réflexives sur des projets interdisciplinaires plus ciblés (depuis le travail d'intéressement des chercheurs jusqu'à la construction de « notions opératoires » communes), ou plus globalement autour

de la question de ce que fait (ou peut faire) l'interdisciplinarité aux disciplines (notamment en termes d'évaluation).

- *Les défis de la recherche participative et de la valorisation* : la « valorisation » est aujourd'hui envisagée comme une **démarche globale et intégrée** devant éclairer la recherche à tous les stades de son développement. Pour autant, elle est rarement définie, tout particulièrement *en* et *par* les SHS. Circonscrire *a minima* comme une démarche d'ouverture de la science vers la société, elle peut être sensiblement proche des objectifs et conditions de la **recherche-action participative** ; à l'opposé, dans certaines définitions restrictives, elle paraît limitée à sa seule dimension économique. Quel périmètre et quelles limites pour la valorisation ? Quid du statut du chercheur dans la recherche participative ? Quels droits de propriété et modes de partage envisager ? Comment conserver une certaine maîtrise des modalités de transfert et de transmission de sa recherche ? Telles sont quelques-unes des questions soumises ici aux porteurs de projets.

- *Les défis du numérique* : le « numérique » ne se valorise et ne valorise réellement les disciplines qui le mobilisent que dans la mesure où ces dernières participent à la **co-construction de son cadre théorique et de ses usages pratiques**. Pour autant, notre approche et nos usages sont encore souvent limités par la vision étroite que nous avons du numérique (usage limité à l'élaboration de bases de données ou à un simple affichage des résultats de la recherche, etc.). Sont ici encouragés les projets développant une **approche théorique et/ou un usage innovants du numérique**, prenant la mesure de l'enjeu majeur qu'il représente pour la pratique scientifique, tout particulièrement en SHS : depuis l'élaboration des méthodologies d'enquête et l'élargissement des réservoirs possibles de données (problématiques des modes de construction et d'utilisation des big data, usages, mésusages et limites), aux enjeux de la conservation, de l'interopérabilité, du partage et de l'accessibilité des données produites (en lien avec les TGIR Huma-Num et PROGEDO, enjeux de la mise en archive, depuis les processus de sélection de ce qui doit être archivé jusqu'aux modes d'interrogation et usages des gigantesques bases de données ainsi produites, en passant par les enjeux de la standardisation et de la définition de métadonnées décrivant les objets numériques archivés), et jusqu'aux nouveaux horizons d'administration des résultats et de leur évaluation, sans oublier le travail sur le sens et les problématiques éthiques et réglementaires liées (sécurité et contrôle des données, protection de la vie privée, droit à l'oubli, etc.).

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR LE PROJET DE PORTAIL DE REVUES NUMÉRIQUE ENRICHIS NUMEREV

Associée à Lise Verlaet (MCF en SIC, LERASS-Céric / ITIC), la MSH Sud propose la création d'un portail de revues numérique enrichi et de site médiateur en *open access*.

A ce jour dénommé « *NumeRev* », ce projet a pour ambition :

- s'agissant du « numérique » et de l'« interdisciplinarité », de **sortir des usages appauvris, de l'incantatoire ou encore de l'injonctif** ;
- **d'envisager autrement et collectivement la démarche scientifique** – administration de la preuve, écriture collaborative, exploration des domaines conceptuels (inter/trans-)disciplinaires, validation et évaluation de la connaissance, etc. – ;
- d'offrir un **nouveau modèle de développement et de diffusion pour la production scientifique** :
 - **revues** jusqu'à présent diffusées sur seul format papier ou désireuses d'exploiter plus en profondeur les potentialités du numérique,
 - édition numérique d'**actes de colloque** ;
- et, au-delà, de **structurer plus en profondeur notre MSH et notre site**, que ce soit à l'échelle des laboratoires, des chercheurs ou des étudiants (volet formation).

Définition du projet

Conservant évidemment la mission première de toute revue scientifique de « diffusion et de valorisation de la recherche », mais s'inscrivant résolument dans la lignée des « technologies de l'intelligence », ce projet se propose de **revisiter les formes traditionnelles de ce mode de validation et de diffusion scientifique** qu'est la revue scientifique.

Nous proposons, en effet, d'entendre ce portail numérique comme **un outil de gestion et d'organisation de la connaissance** devant permettre, non seulement de faciliter les recherches d'information et de favoriser les éclairages transdisciplinaires, mais également :

- **d'accompagner ses utilisateurs dans leurs réflexions et raisonnements** (fonctionnalité : "Domaines conceptuels")

- **d'enrichir les contenus par l'apport des matériaux de recherche** ayant nourri l'article (fonctionnalité : "Matériaux de recherche")
- de **nourrir le propos de l'article** par l'adjonction de **commentaires semi-ouverts** et modérés (fonctionnalité : "Écriture contributive")
- de **renouveler et revaloriser les processus d'évaluation** via la mise en ligne publique des appréciations des évaluateurs et, le cas échéant, des différentes versions du papier (procédure : "Open peer review").

En somme, il s'agit là d'**un véritable projet de connaissance** qui, en ce sens, constitue tout à la fois un **objet de recherche**, collectif et dynamique, sur la recherche scientifique et ses acteurs (besoins, usages, pertinence et adaptation des informations, cartographie des connaissances, ontologie SHS, veille scientifique...), et un **médium réellement innovant de valorisation**, en profondeur, de la démarche scientifique.

Format envisagé

L'option optimale à ce jour privilégiée correspond à :

- **un portail de revues existantes ou en développement**, auxquelles s'adapterait tout ou partie des fonctionnalités décrites en annexe (*a minima* les fonctionnalités : « Domaines conceptuels » et « Matériaux de recherche »),
- un portail adossé à **une revue transversale**, généraliste et interdisciplinaire, publiant un à deux numéros par an sur appel à articles thématique, et organisée autour de l'ensemble des fonctionnalités énumérées ci-dessus.

Modalités et calendrier

Après une première campagne de sensibilisation des chercheurs du site démarrant avec le présent appel, une équipe de travail interdisciplinaire et interinstitutionnelle sera constituée afin de porter **un premier séminaire exploratoire hébergé par la MSH Sud à la rentrée universitaire 2016-2017**.

Dans l'intervalle, la MSH Sud procédera au recrutement d'un **informaticien-développeur Web & multimédia**, afin de conduire, en collaboration avec les chercheurs impliqués de toutes disciplines, la réalisation concrète du projet : maquette, prototype et version alpha.

La **mise en ligne de la version bêta** de la revue est prévue pour **l'année universitaire 2017-2018**.

La MSH Sud lance ainsi un **appel à manifestation d'intérêt à destination de toute la communauté scientifique** du site, afin :

- de **participer au séminaire de préfiguration** de ce nouvel objet (**portail de revues et revue transversale**) prévu en 2016-2017,
- de **trouver de nouvelles revues potentiellement intéressées** par ce nouveau format de travail et de diffusion,
- d'**enrichir notre catalogue d'actes de colloques**.

Pour tout complément d'information sur cet appel à manifestation d'intérêt, s'adresser à :

lise.verlaet@univ-montp3.fr ; julien.mary@msh-m.org

Calendrier

Les candidatures à l'appel à manifestation d'intérêt pour le portail de revues numérique enrichi « *NumeRev* » doivent être adressées par voie électronique à julien.mary@msh-m.org avant la date du **30 septembre 2016**.

ANNEXE :

Descriptif sommaire des fonctionnalités envisagées

Le projet « *NumeRev* » entend proposer aux utilisateurs de la revue plusieurs fonctionnalités :

Fonctionnalité : « Domaines conceptuels »

La revue permettra ici :

- **Une nouvelle éditorialisation des contenus via des fiches concepts** (extraits d'articles hébergés par la revue et reliés à un domaine conceptuel) offrant aux utilisateurs une **vision encyclopédique des revues hébergées et des domaines** qu'elles recouvrent.

Cette revue ne considère en effet pas seulement les textes intégraux mais les unités de sens portant sur les concepts qui les composent. Les fragments d'informations balisés et traçables

sont alors réorganisés pour former de **nouveaux documents issus de « l'intelligence collective » des auteurs du corpus**. Ces nouveaux documents permettront au lecteur de s'informer, de comparer, de confronter les idées, de comprendre les interactions entre les concepts, etc., et pourront ainsi donner lieu à une réflexion à la fois plus poussée et plus fine.

En pratique, **ces fiches concepts seront nourries par les utilisateurs** – à partir du moment où ceux-ci auront été identifiés –, lesquels « baliseront » des fragments d'articles évalués comme pertinents du point de vue du sens, conformément au modèle de balisage par l'Approche Sémio-Contextuelle des Corpus (ASCC). Ces « baliseurs » pourront, s'ils le souhaitent, rester anonymes et ce « balisage » fera l'objet d'une modération.

- **Des cartographies de connaissances** (concepts, auteurs, thématiques...)

La finalité est ici d'assurer à l'utilisateur une **compréhension qualitative** d'un grand volume d'information grâce à la simplification du processus de cognition qui, elle-même, facilitera l'**acquisition de nouvelles connaissances**.

Ces cartographies seront **interactives** et permettront à l'utilisateur non seulement de visualiser les données mais également de naviguer au sein des contenus informationnels. Elles représentent donc un **nouveau mode d'accès aux informations et ressources scientifiques**. Elles ouvrent également la possibilité de **co-construire des ontologies propres aux SHS**, lesquelles seront nécessairement en constante évolution. Celles-ci devraient permettre de construire de nouveaux schèmes dans l'esprit des lecteurs et générer de nouvelles significations pouvant amener à de nouvelles découvertes.

Fonctionnalité « Matériaux de recherche »

Le serveur informatique MSH hébergeant la revue pourra également accueillir, selon le format des articles, tout ou partie des **corpus et matériaux de recherche ayant nourri le papier** (documents numérisés, images, sons et vidéos, données numériques). Cet enrichissement de la forme « article scientifique », considérant les corpus et matériaux de recherche comme constitutifs de la diffusion du résultat, devra permettre de **renouveler les modes d'administration de la preuve** et **d'élargir les possibilités de discussion sur les thèses et démonstrations** avancées par l'article. Ainsi compris, ces articles enrichis devront **favoriser le débat scientifique et donc l'innovation scientifique réelle**.

En pratique, la revue s'attachera à développer l'**interopérabilité** de son architecture avec les outils d'Huma-Num s'agissant de l'accessibilité aux données de la recherche.

Fonctionnalité « Écriteure contributive »

Grâce aux *outils collaboratifs* émanant du Web Social, la revue transverse et les revues hébergées qui le souhaiteront intégreront :

- **Un système de commentarisation des articles**

Les commentaires seront ouverts à tous les utilisateurs-chercheurs préalablement enregistrés. Visibles par tous, ils pourront **enrichir tel ou tel pan du papier** (par la référence à une source complémentaire, le questionnement par une autre discipline, etc.), contrargumenter sur tel autre, et quoiqu'il en soit, **permettre de faire vivre le débat scientifique** entre auteurs et lecteurs sur les notions et arguments développés au sein des articles ou des fils de commentaires (fonction : « *Reply* »).

En pratique, ce système pourra notamment permettre **l'édition de versions enrichies d'articles** nourris par ces commentaires – l'auteur de l'article original conservant ses droits de propriété intellectuelle – et, le cas échéant, fournir la matière à de nouvelles collaborations et/ou de nouveaux articles.

- **Une interface permettant le partage de fichiers, d'articles ou d'autres ressources** – issus de la/des revue(s) ou complétant/discutant tel ou tel article – avec la communauté scientifique – utilisatrice ou non de *NumeRev*.
- **Une procédure dite d'« Open peer review »**

Le processus d'évaluation ouverte, à savoir le fait que l'auteur et les rapporteurs sont identifiés et identifiables, constitue à la fois un **rempart** contre les évaluations trop laconiques ou trop virulentes et une possibilité de dépasser la notion de « jugement » par la notion de « **collaboration scientifique** ».

En pratique, les **utilisateurs-rapporteurs de la revue transverse** (également ouverte aux autres revues du portail qui souhaiteront s'y associer) seraient avertis dès qu'un article correspondant à leur domaine d'expertise serait soumis à la revue. Ils pourront, par ailleurs, en fonction de l'intérêt du sujet et de leur emploi du temps, se positionner comme rapporteurs de l'article. Leur nom ainsi que leur rapport figureront alors parmi les ressources attachées à l'article publié, ce d'une part pour valoriser le travail effectué et, d'autre part, pour susciter le débat au sein de la communauté scientifique. Si toutefois l'article n'intéressait aucun rapporteur, le comité de rédaction de la revue transverse serait dans l'obligation d'en désigner un.

- **Une procédure de type « Preprint »**

La nouvelle forme d'évaluation décrite ci-dessus laisse la possibilité de déposer un **article** que l'auteur (jeune chercheur, *work in progress*, etc.) sait **non-abouti** et qui, par ce système, demande de **l'aide à la communauté**.

En pratique, selon l'aide apportée, les rapporteurs pourront être requalifiés en co-auteurs.

NB : ces deux dernières procédures d'assistance et d'évaluation (*Open peer review* et *Preprint*) resteront « **internes** », c'est-à-dire que seuls l'auteur et les rapporteurs auront

accès au contenu de l'article tant que celui-ci n'aura pas été validé. Toutefois, tous les utilisateurs pourront voir dans l'espace de soumission le titre de l'article, son auteur, les rapporteurs ainsi que le statut (en cours de publication ou publié).

Fonctionnalité « Espace de travail personnel »

NumeRev proposera également à ses **utilisateurs** un **espace de travail personnel**, lequel permettra :

- **de les identifier** (statut, affiliation, discipline, domaine, spécialité...) **et** de leur ouvrir la possibilité de **participer aux outils collaboratifs** du projet (annotation, commentaire, rapport),
- **de stocker et d'organiser les annotations privées** permises par le système, ainsi que les **articles** et les **fragments d'information** qui les intéressent ou qu'ils auront balisés (bibliothèque personnelle en ligne),
- **de déposer leurs productions** (vitrine du chercheur, type Researchgate),
- **de recueillir les commentaires** faits sur leurs travaux (enrichissement de leurs recherches),
- **de gérer leur profil de veille** (alertes sur les nouveaux contenus de la revue en lien avec leurs recherches),
- de disposer d'une **messagerie instantanée** avec les autres utilisateurs (Chat rooms).